



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 25 juin 2026 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain PARIS, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Séverine VIGIER, Monique MONNIER, Jean-Jacques VAILLANT, Laure-Hélène MASSON, Albert LAURENT, Jean-François VERLHAC, Jérôme TADEUSZAK, Nima LAFAURIE et Justine LAMARQUE. <u>Étaient excusés</u> : Estelle BELFOND et Gaëtan COSTE. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	13	

Appel des élus et vérification du quorum : 13 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Validation du procès-verbal du précédent conseil municipal du 5 juin 2026.

Ordre du jour :

- Décisions du Maire
- Attribution et lancement des travaux route des Joinesses et route d'Oriol
- Tennis 2026 : suspension des tarifs et accès libre en test
- Convention de la SPA période 2027-2029
- Acquisition d'une remorque avec barrières
- Questions diverses :
 - o Le marché estival du 2 juillet et 6 août 2026
 - o Le passage du tour de France le 12 juillet 2026
 - o La garantie emprunts programme Coprod route de Noailhac

Déroulé de la séance :

Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe son conseil municipal des commandes passées pour le compte de la commune depuis le 20 mai 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été renoncé au droit de préemption urbain relative à une DIA déposée en mairie le 30 avril 2026 pour la vente d'un terrain non bâti de 920m² situé route des Joinesses.



Délibération : Attribution et lancement des travaux route des Joinesses et route d'Oriol – Adopté à l'unanimité des membres 13 voix

Le conseil municipal valide à l'unanimité les devis de l'entreprise PIGNOT pour la sécurisation des deux voies :

- Route des Joinesses 17 600.00€ HT, soit 21120€ TTC,
- Route d'Oriol 10 055.60€ HT, soit 12 066.72€ TTC.

Délibération : Tennis 2026 : suspension des tarifs et accès libre en test – Adopté à l'unanimité des membres 13 voix

Le conseil municipal valide à l'unanimité d'acter la suspension des tarifs du tennis et le libre accès à l'équipement pour l'année 2026 en attendant les résultats sur les investissements supplémentaires à venir ou non.

Délibération : Convention de la SPA période 2027 - 2029 – Adopté à l'unanimité des membres 13 voix

Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention avec la SPA tel que présentée pour la période 2027 à 2029.

Délibération : Acquisition d'une remorque avec barrières – Adopté à l'unanimité des membres 13 voix

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis ALTRAD MEFRAN pour l'achat d'une remorque avec 20 barrières pour un montant de 3080.00€HT, soit 3696.00€ TTC.

Objet : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Un marché estival se tiendra les jeudis 2 juillet et 6 août 2026,
- La présentation de l'organisation de l'animation durant le passage du Tour de France,
- Coprod sollicite la commune et la communauté de communes du Midi-Corrézien pour se porter garant pour les emprunts réalisés dans le cadre de l'opération de 15 logements route de Noailhac pour un montant de 2 446 770€,
- Monsieur le Maire a signé l'avenant à la convention de redevance spéciale incitative pour l'enlèvement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères pour 2026.

Fin de séance :

La séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Christian DERACHINOIS



Secrétaire de séance
Sébastien CHABENAT

